



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 5578

## Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des familles dont les enfants âgés de plus de dix-huit ans sont encore lycéens, étudiants ou apprentis, donc scolarisés. Si les parents peuvent encore percevoir les prestations familiales pour ces jeunes, et ce jusqu'à leur vingtième année, ils ne peuvent en revanche bénéficier pour eux de l'allocation de rentrée scolaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si dans ces cas précis l'attribution de l'ARS jusqu'à vingt ans ne peut pas être envisagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5578

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3791